



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détenus

Question écrite n° 111794

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des prisons françaises. Certains détenus dénoncent leurs conditions d'incarcération qui constituent « des dysfonctionnements administratifs graves » selon le médiateur de la république qui en a été saisi. Aussi, il souhaiterait savoir si une réflexion pourrait être menée sur l'instauration d'un contrôle extérieur des établissements pénitentiaires.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire son souci de l'amélioration des conditions de détention de la population pénale et plus particulièrement du maintien des droits fondamentaux des détenus. L'administration pénitentiaire est une institution républicaine soumise en tant que telle à de nombreux contrôles administratifs, judiciaires et internationaux. Les dispositifs garantissant aux détenus l'exercice de leurs droits se développent. Ainsi, au cours de ces derniers mois, plusieurs points d'accès au droit supplémentaires ont été mis en place dans les établissements pénitentiaires. Parallèlement, une expérience a été conduite au sein de dix établissements dans lesquels des délégués du médiateur interviennent auprès des détenus depuis 2005. Le bilan de l'expérimentation étant très positif, la généralisation progressive du dispositif a été décidée. Dans ce cadre, dès 2007, des médiateurs s'installeront dans vingt-cinq nouveaux établissements et pourront formuler des recommandations aux autorités compétentes. Enfin, conformément aux dispositions prévues dans le protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations unies contre la torture, le Gouvernement prépare actuellement les textes nécessaires à la création d'un contrôle externe et indépendant des lieux de privation de liberté.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111794

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12360

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1405